

**Allocution de M. Anders B. Johnsson  
Secrétaire général de l'Union interparlementaire**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Haut-Commissaire par intérim,  
Honorables délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous au nom de l'Union interparlementaire. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de commencer par vous féliciter de votre élection à la tête de cette commission. Le Président de l'UIP, le sénateur Páez Verdugo, qui déplore que ses obligations au Chili l'empêchent d'être parmi nous aujourd'hui, m'a prié de vous dire que nous étions tout prêts à collaborer avec vous, ainsi qu'avec vos collègues du Bureau, au cours de l'année à venir, en vue de conférer une dimension parlementaire à la Commission des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu le monde où nous vivons échapper progressivement à tout contrôle et assisté à une montée en puissance sans précédent de la violence et du mépris du droit, de la justice et des valeurs fondamentales. Vu sous l'angle des droits de l'homme, ce 21<sup>ème</sup> siècle a démarré sous des auspices bien peu réjouissants.

L'Union interparlementaire est fondée sur les principes fondamentaux que sont la dignité de l'individu, le respect d'autrui et la nécessité de résoudre les différends par le dialogue. Elle est vouée à la défense de la démocratie et des valeurs qui l'inspirent et appelle au respect de la primauté du droit, tant à l'échelon national qu'entre les États.

La notion fondamentale qui sous-tend l'exercice de la démocratie est la reconnaissance ou, mieux encore, le respect de l'autre. Vivre en démocratie implique le droit à des opinions divergentes et leur acceptation par tous. Il s'agit d'admettre la différence et de lui permettre d'exister, plutôt que de la rejeter ou, comme c'est trop souvent le cas, de la diaboliser dans l'intention de la réduire au silence.

La vie politique est faite de confrontations. Cela est parfaitement normal. Les mécanismes institutionnels sur lesquels repose la gestion des affaires publiques sont notamment conçus pour canaliser les courants conflictuels ou, plus simplement, divergents, vers un même objectif : garantir le bien commun. C'est grâce aux règles de la démocratie que la vie politique n'est pas simplement une foire d'empoigne; au contraire, ces règles doivent permettre d'œuvrer de façon constructive pour l'ensemble des citoyens. Il appartient aux

institutions démocratiques d'apaiser les tensions et de maintenir un juste équilibre entre les revendications divergentes de la société.

Ces préceptes s'appliquent aussi bien aux relations internationales qu'aux affaires intérieures des pays. Tout au long de son existence, l'UIP a toujours vigoureusement appuyé l'élaboration de structures internationales conçues pour permettre aux États de résoudre leurs différends par le dialogue et le recours à des moyens pacifiques. Les événements récents soulignent l'urgente nécessité de rétablir le respect de la primauté du droit dans les relations internationales. Pour l'UIP, les Nations Unies sont plus nécessaires que jamais et doivent constituer la pierre angulaire d'une coopération mondiale forte et efficace.

Monsieur le Président,

Le parlement est une institution de l'État qui touche à l'essence même des droits de l'homme. Il incarne le droit fondamental de chacun à façonner son propre destin et à participer à la gestion des affaires publiques de la nation. Il est particulièrement bien placé aussi pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. C'est au parlement que les traités relatifs aux droits de l'homme sont ratifiés et que leurs dispositions sont traduites en lois nationales. Souvent, les recommandations émanant des organes créés en vertu d'instruments internationaux ou de vos procédures spéciales appellent un débat parlementaire et la prise de décisions. Investi d'une fonction de surveillance, le parlement veille au respect des droits de l'homme et s'emploie à réprimer les abus. Il adopte aussi le budget de l'État et peut, de ce fait, allouer des fonds aux secteurs qui ont un impact décisif sur la jouissance des droits de l'homme. Enfin, et ce n'est certes pas le moins important, les parlementaires sont partout considérés comme des personnalités influentes, qui peuvent faire beaucoup pour sensibiliser l'opinion et diffuser les valeurs qui fondent la démocratie et les droits de l'homme.

Le parlement est donc un gardien des droits de l'homme et, à ce titre, un partenaire naturel des Nations Unies et de votre Commission. Consciente de ce fait, l'UIP a œuvré en faveur d'une interaction plus étroite entre les parlements, votre Commission et l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Au cours des trois derniers jours, en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec l'appui de l'Office du Haut-Commissaire, l'UIP a tenu un séminaire destiné aux parlementaires engagés dans la défense des droits de l'homme. Celui-ci a permis de rassembler quelque 140 parlementaires membres de commissions parlementaires des droits de l'homme.

Si tous les membres du parlement et toutes les commissions doivent intégrer la dimension "droits de l'homme" dans leur travail, encore faut-il que ces commissions parlementaires soient spécialement conçues pour pouvoir traiter des questions touchant aux droits de l'homme et faire en sorte que ceux-ci soient traités au parlement dans toute leur dimension intersectorielle. À ce jour, plus d'un tiers des parlements nationaux l'ont déjà fait et ce sont les représentants de ces commissions parlementaires qui se sont réunis à Genève.

Au cours de nos discussions, nous avons passé en revue la grande diversité des structures liées aux droits de l'homme dans les différents parlements, ainsi que leurs fonctions et leurs pouvoirs. Nous avons étudié plusieurs exemples concrets d'actions spécifiques lancées par les parlements aux fins de promouvoir les droits de l'homme. À ce sujet, permettez-moi de citer l'exemple du Brésil, où la commission parlementaire des droits de l'homme a lancé une

campagne visant à valoriser l'image des droits de l'homme dans les médias. Dans un pays où 97% de la population regarde la télévision, les images qui incitent à la violence ont, entre autres effets pervers, celui de saper les émissions consacrées aux droits de l'homme. Avec l'appui de l'UNESCO, la commission parlementaire a institué un mécanisme qui permet aux téléspectateurs de porter plainte. Leurs doléances sont transmises aux autorités compétentes, aux médias, aux sociétés qui les parrainent et autres institutions financières, et peuvent déboucher sur des sanctions.

Nous avons également traité du rôle que ces commissions parlementaires peuvent jouer au sein des structures internationales et je voudrais citer ici un exemple qui m'a été rapporté par une collègue d'Afrique du Sud. Dans son pays, les rapports nationaux aux instances internationales de suivi des traités doivent d'abord être débattus au parlement. Celui-ci veille à ce que ces rapports reflètent toute la diversité des opinions exprimées, dont celles de la société civile. À cette fin, le parlement organise des débats publics et des réunions contradictoires, sollicite l'avis des ministres et se procure des documents et des rapports émanant d'un large éventail de services publics et de groupements de citoyens.

À cela s'ajoute qu'en Afrique du Sud, les parlementaires font partie des délégations nationales auprès des instances internationales de suivi des traités, ce qui leur permet de mieux comprendre la portée des recommandations ultérieures; bien entendu, le parlement veille à ce que ces recommandations soient mises en œuvre à l'échelon national et fassent l'objet d'un suivi.

Il va de soi qu'à une réunion telle que celle-ci, qui rassemble des défenseurs des droits de l'homme, on ne saurait éluder les grandes questions de fond. Les droits de l'homme sont l'affaire de tous. Les droits de l'homme ne sont pas un slogan, mais un ensemble de principes normatifs, éthiques et juridiques applicables à la vie quotidienne des citoyens. Défendre les droits de l'homme, c'est défendre les droits de chacun, même ceux des individus dont nous ne partageons nullement les idées.

Nous avons également insisté sur la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes, car il s'agit-là d'un élément capital de la promotion et de la défense des droits de l'homme. Nous avons pris acte de ce que des progrès avaient été accomplis en ce sens, notamment au Rwanda, le premier pays où la parité ait jamais été atteinte à la Chambre basse du parlement. Cependant, la moyenne mondiale dépassant à peine 15 pour cent, le taux de participation des femmes à la vie politique reste très décevant. Il est évident que nous devons faire beaucoup mieux – et beaucoup plus vite.

Tout au long de ces journées, un fil rouge a sous-tendu la trame de nos discussions : celui de l'éducation en matière de droits de l'homme. La plupart d'entre nous ont relevé la nécessité d'instaurer une culture des droits de l'homme; pour ce faire, il faut veiller à ce que tous les programmes éducatifs comportent un volet "droits de l'homme" bien défini.

Mais je ne saurais, dans une si brève intervention, rendre justice à la richesse des débats de ces trois journées; je vais donc vous faire distribuer le compte rendu du Président, en même temps que le texte de la présente allocution.

Monsieur le Président,

vous me permettez de conclure en évoquant les nombreuses interventions entendues au cours de ce séminaire à propos de la lutte contre le terrorisme. Nous sommes tous convenus de ce que le terrorisme doit être condamné, partout et en tout temps. Le terrorisme n'a ni patrie, ni religion, ni excuse. Il importe tout autant, cependant, que la lutte contre le terrorisme ne serve pas de prétexte à de nouvelles violations des droits de l'homme. D'aucuns ont fait valoir, à juste titre, qu'on ne saurait combattre le mépris du droit par le non-droit, car cela ne saurait déboucher que sur une nouvelle spirale de la violence.

Les participants se sont, bien évidemment, joints à l'UIP et à l'ensemble de la communauté internationale pour condamner les derniers actes de terreur. Mais ils ont également tenu à exprimer leurs sentiments de compassion à toutes les victimes de violations flagrantes des droits de l'homme, que celles-ci soient perpétrées par des groupements terroristes ou par des États, qu'elles aient lieu en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe ou au Moyen-Orient.

Monsieur le Président, l'Union interparlementaire aura toujours à cœur de soutenir votre Commission, dans l'espoir qu'elle pourra mener à bien les nobles tâches pour lesquelles elle a été conçue.

Je vous remercie de votre attention.